



## Commune de CHABANAIS

---

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 9 Décembre 2025

---

Date de la convocation : 28 Novembre 2025

Présents : Monsieur Michel BOUTANT – Maire

Monsieur Claude BARON – 1<sup>er</sup> Adjoint

Madame Marie-Chantal DUFRONT – 2<sup>ème</sup> Adjointe

Madame Martine VALLADEAU – 4<sup>ème</sup> Adjointe

Monsieur Eric QUINTANE – 5<sup>ème</sup> Adjoint

Monsieur Yvon CREMOUX – Monsieur José DELIAS - Madame Marie-Jo BUHAJ - Madame Nadia MOREL -  
Monsieur José PACHECO

Absents : Madame Cindy DUMONT – Madame Emmanuelle HEBRE – Monsieur Axel-Romain BERNARD - Monsieur Patrick VALLAT

Excusés Monsieur Vincent DELAHAYE – 3<sup>ème</sup> Adjoint

Madame Ginette VIGNAUD

Madame Catherine MAHÉ

Pouvoirs : Monsieur Vincent DELAHAYE a donné pouvoir à Monsieur Claude BARON

Madame Ginette VIGNAUD a donné pouvoir à Monsieur Yvon CREMOUX

Madame Catherine MAHÉ a donné pouvoir à Madame Marie-Chantal DUFRONT

Monsieur Pascal BIGOT a donné pouvoir à Madame Marie-Jo BUHAJ

Secrétaire de Séance : Marie-Chantal DUFRONT

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20H00 ; le quorum est atteint.

Il énonce l'ordre du jour comme suit :

- Adoption du compte-rendu de la séance du 25 Novembre 2025.
- Délibération relative à la Décision Modificative N°3 du Budget Principal et aux ajustements des Autorisations de Programmes.
- Délibération relative à la Décision Modificative N°2 du Budget Annexe Assainissement
- Délibération relative à la signature d'un contrat de prêt auprès de la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts et des Consignations pour le financement de la réhabilitation du Gymnase.
- Délibération relative à la désaffectation et au déclassement d'une parcelle de terrain communal sis Psychevrier.
- Questions et informations diverses.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des votants (quatorze).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants le compte-rendu du Conseil Municipal en date du 10 Novembre 2025.

#### **1) Délibération relative à la Décision Modificative N°3 du Budget Principal – Délibération D. 2025\_15\_1**

##### Présentation de Claude BARON et Corinne VERGER

Les ajustements sont les suivants :

**En Investissement :**

En Dépenses

- Ajout de 360 € sur la ligne budgétaire 2158 afin de régler le rachat du leasing du tracteur Kubota (Opération 634)
- Ajout de 3 990 € sur la ligne budgétaire 21534 afin de régler les fonds de concours au SDEG pour des travaux en lien avec l'éclairage public (Opération 390)

- Ajout de 1 300 € sur la ligne budgétaire 2051 afin de régler l'achat potentiel d'un logiciel de gestion des absences des agents (Opération 601)
- Ajout de 1 702 € sur la ligne budgétaire 21351 afin de régler l'achat d'un matériel de chauffage (ancien local Piscine) (Opération 560)
- Ajout de 8 630 € sur la ligne budgétaire 21351 afin de régler des travaux d'aménagement de l'ancien site de la piscine (Opération 560)
- Désinscription de 4 990.36 € sur la ligne budgétaire 2313 correspondant aux paiements de la maîtrise d'œuvre et travaux de réhabilitation du Gymnase. (Opération 318)
- Désinscription de 2 361.64 € sur la ligne budgétaire 20422 correspondant aux aides apportées aux particuliers au titre de l'Opération Rénovation Façades. (Opération 630)
- Désinscription de 8 630 € sur la ligne budgétaire 2152 correspondant aux paiements des travaux d'aménagement du bourg (Opération 142)

#### En Recettes

- Inscription de 400 000 € sur la ligne budgétaire 1641 correspondant à la souscription d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Banque des Territoires (Réhabilitation du Gymnase)
- Désinscription de 5 500 € sur la ligne budgétaire 1342 correspondant aux recettes perçues au titre des amendes de police.
- Désinscription de 68 905.59 € sur la ligne budgétaire 1311 correspondant aux subventions perçues de l'Etat (en l'occurrence Fonds Vert – Agence Nationale du Sport/Gymnase).
- Désinscription de 12 000 € sur la ligne budgétaire 1313 correspondant aux subventions perçues du Département (Gymnase).

#### **En Fonctionnement :**

- Ajout de 15 000 € sur la ligne budgétaire 6162 réservée au paiement de l'assurance Dommage Construction
- Ajout 20 € sur la ligne budgétaire 66111 réservée aux paiements des intérêts d'emprunts
- Ajout de 200 € sur la ligne budgétaire 6615 réservée aux paiements des intérêts de ligne de trésorerie
- Désinscription de 15 220 € sur la ligne budgétaire 65748 réservée aux paiements de prestations de personnes privées (subventions aux associations)

Il a été proposé également de procéder à des ajustements de l'Autorisation de Programme dédiée à la Réhabilitation du Gymnase comme suit :

	Autorisation de Programme Gymnase			
	AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027
<b>Dépenses</b>	<b>1 193 210,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>590 000,00 €</b>	<b>303 210,00 €</b>
Recettes (Fonds Vert+ANS+CD16) Notifiées	379 172,82 €	78 086,41 €	265 086,41 €	36 000,00 €
Emprunt souscrit	400 000,00 €	400 000,00 €		
Recettes sollicitées DETR (1TR et 2TR)	271 869,67 €		151 840,35 €	120 029,32 €
<b>Total Recettes</b>	<b>1 051 042,49 €</b>	<b>478 086,41 €</b>	<b>416 926,76 €</b>	<b>156 029,32 €</b>

Délibération adoptée à l'unanimité

## 2) Délibération relative à la Décision Modificative N°2 du Budget Annexe Assainissement – Délibération D 2025 15 2

#### Présentation de Claude BARON

Les ajustements sont les suivants :

- Ajout de 3.400 € sur la ligne budgétaire 2315 correspondant à des dépenses liées à des travaux afin de régler une facture
- Désinscription de 3 400 € sur la ligne dépenses imprévues

Délibération adoptée à l'unanimité

**3) Délibération relative à la souscription d'un Contrat de Prêt – Banque des Territoires / Caisse des Dépôts et Consignations – Délibération D. 2025.15.3**

Monsieur Le Maire a indiqué à l'Assemblée qu'il fallait de nouveau délibérer s'agissant de la contractualisation du prêt auprès de la Banque des Territoires.

En effet celui-ci devait être inscrit au budget, même si l'appel de fonds n'était opéré que durant l'exercice budgétaire 2026.

<p><b>Ligne du Prêt : Transformation Écologique SPL Taux fixe BEI</b></p> <p><b>Montant : 400 000 euros</b></p> <p><b>Durée de la phase de préfinancement : 9 mois</b> <b>Durée d'amortissement : 15 ans</b></p> <p><b>Périodicité des échéances : Trimestrielle</b> <b>Taux d'intérêt annuel fixe : 3.59 %</b> <i>Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 5.76 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.</i></p> <p><b>Amortissement : Échéances prioritaires (intérêts différés)</b></p> <p><b>Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt :</b> autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation</p> <p><b>Remboursement anticipé :</b> autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle</p> <p><b>Typologie Gissler : 1A</b></p> <p><b>Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt</b></p>
---

Délibération adoptée à l'unanimité

**4) Délibération relative à la désaffectation et au déclassement de la parcelle de terrain communal sis- Délibération D. 2025.15.4**

Monsieur Le Maire a rappelé qu'à la suite d'une demande d'achat des époux STEENKAMP d'une partie de la parcelle cadastrée Section C Parcelle 271 (d'une surface cadastrale de 1 688 m<sup>2</sup>) à hauteur de 384 m<sup>2</sup>, il a été convenu de répondre favorable à cette requête.

Monsieur le Maire a indiqué à l'Assemblée que pour concrétiser ce dossier de cession de parcelle, ce bien communal devait faire l'objet d'une constatation de sa désaffectation et de son déclassement du domaine public de la Commune de Chabonais vers son domaine privé pour la contenance de 3a84ca.

Monsieur Le Maire a donc proposé à l'Assemblée de constater la désaffectation et le déclassement d'une partie de parcelle communale cadastrée Section C Parcelle 271 pour une contenance de 3a84ca.

Délibération adoptée à l'unanimité

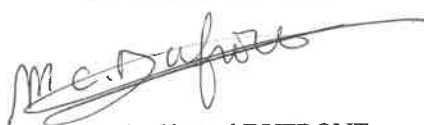
**Questions et informations diverses**

- Des informations ont été données quant aux futurs travaux d'assainissement qui donneront lieu à une consultation au titre de la Commande Publique.

La séance est levée à 22h00.

CHABANAIS, le 09 Décembre 2025

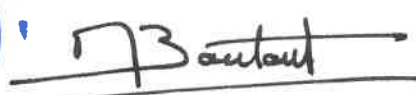
*Le secrétaire de séance :*



Marie-Chantal DUFONT



*Le Maire :*



Michel BOUTANT

